

**Sujet:** [INTERNET] Nos observations sur le projet d'implantation d'Eolienne sur la commune d'Anzême dans le cadre de l'enquête publique

**De :** Jean-Sébastien Mallet <jsmallet@hotmail.fr>

**Date :** Sat, 14 Nov 2020 10:38:01 +0000

**Pour :** "pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr" <pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr>

**Copie à :** Véronique <veroniquemalletlagrange@gmail.com>

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe nos observations sur le projet d'implantation d'Eolienne sur la commune d'Anzême dans le cadre de l'enquête publique.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien y porter et sommes à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Bien à vous

Véronique et Jean-Sébastien Mallet  
06-60-32-67-10 / 06 82 58 12 87

<b>Eoliennes en Creuse - lettre aux décideurs.pdf</b>	<p style="text-align: right;">=?Windows-</p> <p><b>Content-Description:</b> 1252?Q?Eoliennes_en_Creuse_-_lettre_aux_d=E9cideurs.pdf?= <b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64</p>
-------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Jean-Sébastien et Véronique Mallet  
11, impasse du Belvédère  
23000 Anzême

Anzême, le 13 novembre 2020

**Objet :**

**Impacts des projets d'éoliennes dans la Creuse, lettre aux responsables politiques**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous alerter sur les impacts des projets d'éoliennes dans la Creuse. Autour de Guéret au minimum quarante éoliennes, de 140 à 160 mètres de haut, vont être implantées dans les prochaines années.

Nous avons lu avec attention les études concernant les projets autour d'Anzême. Elles pourraient impressionner certains par leur technicité et leur volume. Elles sous-estiment selon nous 5 points essentiels :

- La non-rentabilité des projets éoliens sans subventions
- La détérioration progressive du patrimoine paysager, animal et végétal
- La perte d'attractivité des territoires pour le développement du tourisme
- La nécessité d'une véritable concertation démocratique
- L'équité dans la répartition de l'effort entre les départements de la région.

**La non-rentabilité des projets éoliens sans subventions :**

L'expérience de l'éolien depuis 20 ans dans le monde a démontré la non-rentabilité de la plupart des projets, sans subventions de l'Etat. Les pays les plus avancés, Etats-Unis, Allemagne, Danemark, n'ont pas réussi à rentabiliser la plupart de leurs projets.

Les dernières tentatives consistent à bâtir des ensembles gigantesques de 230 mètres de haut.

Les gains de productivité réalisables ne permettent d'atteindre un taux de rentabilité de l'éolien terrien, en particulier dans les régions peu venteuses.

L'ancien PDG de Total, Mr Christophe de Margerie déclarait à propos de l'éolien terrien. "Nous refusons d'investir dans une énergie sans perspective de rentabilité".

Ceci a été dénoncé depuis des années et récemment par un rapport de l'Assemblée Nationale de 2019 sur le coût du soutien de l'Etat aux éoliennes en France et par un autre de la Cour des Comptes de 2018 qui dénonce le coût élevé loin des objectifs affichés.

L'ensemble des coûts générés par les projets ne sont souvent pas pris en compte dans les études préalables (en particulier le coût du démontage).

L'équilibre présenté n'est atteint que par un système de soutien des tarifs d'achats de l'électricité produite par les éoliennes par EDF.

Si une aide au lancement d'énergies nouvelles est nécessaire, aucun système de production d'énergie fonctionnant sous perfusion sur la durée n'est justifiable.

Enfin il faut rappeler que les 50 000 arbres de nos 100 000 hectares de forêts absorbent plus d'un million de tonnes de CO<sup>2</sup> par an. Notre forêt contribue ainsi largement à la préservation de la planète.

### **Le saccage d'un patrimoine exceptionnel, le paysage de notre région.**

L'étude des impacts sur l'environnement atteint un summum de technocratie. L'accumulation des données ne prend pas en compte l'essentiel : **Aujourd'hui la richesse essentielle de cette région pauvre est sa nature et la préservation d'un environnement naturel recherché de plus en plus par nos concitoyens.**

Les forêts et les sous-bois ont été préservés jusqu'à ce jour de toute pollution depuis plusieurs dizaines de milliers d'années.

Anzême regroupe de nombreux chasseurs de gibier. La pêche est pratiquée dans la Creuse, même si les truites ont disparu avec la mise en place de barrages.

De nombreuses espèces animales et végétales, parfois très anciennes et rares ont survécu et participent à un équilibre naturel. Les chauves-souris sont encore nombreuses.

L'absence de constructions nouvelles permet de préserver de belles maisons, qui participent à l'attractivité de la région par leur préservation et restauration progressive.

Les paysages, rapprochés, intermédiaires ou éloignés, ont été préservés des pollutions modernes : pas d'autoroutes, ni de TGVs ou de lignes électriques de haute tension.

La Creuse est le pays de l'herbe, de la forêt et de l'eau. Entre montagne et plaine, forêts et prairies alternent, rivières et ruisseaux serpentent. La Creuse est restée à l'écart d'une industrialisation qui a saccagé nos paysages. Les forêts couvrent encore le quart du territoire. Partout de belles fermes de pierres et quelques centaines de châteaux sont encore habités.

Tout cet ensemble constitue un patrimoine exceptionnel qui échappe la plupart du temps aux analyses techniques spécifiques. La Covid l'illustre aujourd'hui parfaitement.

Le risque est de détériorer de façon irrémédiable pour les générations à venir, ce patrimoine unique préservé de façon paradoxale par la pauvreté économique de la région. La nature authentique qui n'est pas transformée ou dégradée par l'homme c'est tout ce qu'il y a, et c'est ce qui fait toute la valeur de cette région.

Les cabinets mandatés par l'administration en charge de ces projets concluent que « les éoliennes auront un impact faible à modéré sur le paysage ». Est-ce que l'on parle de la même chose ? Le peu de considération apporté par certains responsables de l'Etat dans la région sur la valeur des paysages est alarmant. On verra sur toutes les hauteurs, ces forêts d'éoliennes à 20 kilomètres à la ronde !

Les promoteurs de l'énergie ne doivent pas nous imposer des normes incompatibles avec notre environnement. Nous ne devons pas rentrer dans un système de multiplication des éoliennes, tel que prévu par les plans de développement de cette forme d'énergie. L'effet cumulé serait encore plus catastrophique.

La responsabilité des élus et des responsables politique est certaine dans les décisions d'aménagement du territoire. Ils se doivent d'être exemplaires en termes de prise en compte de l'environnement.

Nous demandons donc que nos territoires naturels soient protégés comme d'autres, afin d'assurer la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

### **Des projets qui permettent l'attractivité et le développement du tourisme**

Nous ne relèverons pas l'affirmation répétée à plusieurs reprises dans les rapports d'étude du projet et les plaquettes de communication des promoteurs de cette industrie selon laquelle : « le parc éolien pourra également être un formidable vecteur de développement touristique local par le biais de visites organisées sur site. »

Plus sérieusement, les études conviennent qu'Anzême constitue un secteur attractif pour le tourisme avec les gorges d'Anzême, la base de loisirs de Péchadoire, l'association de pêche, les gîtes ruraux. Il faut rajouter les nombreux sentiers de randonnées pédestres, les circuits pour les promenades à cheval ou les pistes pour les VTTs très bien signalées.

Il y a une vie associative très active, de vraies réussites, et un potentiel encore plus grand.

Allons-nous laisser sacrifier une des seules pistes possibles du développement de notre département, par les impacts sur le paysage d'une énergie qui découragera les touristes de venir et ce secteur de se développer ?

Qui va acheter ou rénover une maison à la campagne pour se ressourcer dans une nature saccagée par la vue des éoliennes ?

Ce sont aussi des milliers d'emplois directs et indirects par le tourisme qui sont en jeu.

### **Le déficit d'une véritable concertation démocratique**

La vie démocratique implique la recherche d'un débat régulier sur nos grands enjeux communs. L'environnement en fait partie.

Malgré les grandes déclarations de principes et les chartes de l'industrie de l'éolien, les associations constatent un manque d'information et de concertation sur les projets.

Une enquête a été réalisée en 2016 par l'association AQVA auprès des 500 habitants de la commune d'Anzême potentiellement impactés par le projet. Une majorité des réponses s'est exprimée contre l'implantation de 8 éoliennes dans le secteur. On lit dans l'étude d'impact du projet qu'élus et population sont favorables au projet. Ce n'est pas ce qui a été constaté. L'autorisation de travaux a été donnée par l'ancienne équipe municipale sans concertation de la population.

Il faut aussi dénoncer la stratégie des constructeurs qui consiste à négocier l'utilisation de terrains au niveau des propriétaires, alors que l'impact sera collectif. Ils court-circuitent les circuits de décision. Les Elus de la République ont la responsabilité de préserver l'intérêt commun et de ne pas laisser quelques entreprises privées, bénéficiant de subventions excessives sur les tarifs de l'électricité, monter des projets au mépris de nos instances de régulation. Ces subventions sont payées par les citoyens.

L'animation de cette concertation locale doit s'inscrire et s'adapter aux habitants et aux pratiques locales et non l'inverse. Sans une attention particulière à ce point, les taux de participation et d'adhésion seront très bas. On constate partout à quel point les populations qui ne sont pas

suffisamment et correctement consultées se réfugient dans le rejet du politique et les votes extrêmes. Le sentiment permanent du pot de terre contre le pot de fer et le fatalisme s'expriment alors. A Anzême, combien de personnes vont se déplacer ?

C'est la responsabilité des élus et des responsables publiques de mettre en place les formes d'information et de concertation adaptées pour que les citoyens s'impliquent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

### Une répartition équitable de l'effort entre les départements

Les populations de la Creuse sont choquées de voir que plus de 1500 nouveaux projets éoliens dans la région Nouvelle Aquitaine touchent principalement le centre nord de la région, région plus pauvre, et sans forcément plus venteuse, et non pas les régions côtières ou du Bordelais. Il y a donc encore une politique à 2 vitesses, soutenue par les instances administratives, d'installations contestables dans les régions les plus pauvres économiquement.

Nous demandons la prise en compte de notre patrimoine naturel à sa juste valeur, c'est-à-dire aujourd'hui un patrimoine de l'humanité, et une répartition plus équitable de l'effort sur toute la région.

Nous appelons les citoyens et les élus des régions les plus riches économiquement à réfléchir aussi sur les critères de choix des énergies renouvelables. Il y a probablement des d'énergies renouvelables moins polluantes et rentables à promouvoir.

### En synthèse

Nous avons voulu dans ce courrier souligner la non-rentabilité des projets éoliens terriens, le risque de saccage d'un patrimoine rare, les freins au développement, l'inadaptation de la concertation, l'inégalité de traitement entre les départements de la région. Nous demandons donc l'arrêt de ces projets. Au-delà de tout, nous pensons qu'il serait irresponsable et « criminel » (parole d'anzemois), de toucher à la beauté inaltérée de la Creuse. **Elle possède une richesse dont on commence à mesurer le prix au regard des dégâts écologiques dans le monde, résultat d'une industrialisation non contrôlée.**

Nous serions heureux de vous rencontrer, ainsi que les personnes que vous voudrez nous indiquer pour reprendre ensemble les points développés dans ce courrier, et faire avancer ensemble la réflexion et les orientations sur la transition écologique. L'enjeu est trop important.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.



Jean-Sébastien et Véronique Mallet Lagrange

Membres de l'Association pour la Qualité de Vie à Anzême

**Sujet:** [INTERNET] RE : correctif sur Nos observations sur le projet d'implantation d'Eolienne sur la commune d'Anzême dans le cadre de l'enquête publique

**De :** Jean-Sébastien Mallet <jsmallet@hotmail.fr>

**Date :** Sat, 14 Nov 2020 18:28:50 +0000

**Pour :** "pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr" <pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr>

**Copie à :** Véronique <veroniquemalletlagrange@gmail.com>

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe une correction dans nos observations sur le projet d'implantation d'Eolienne sur la commune d'Anzême dans le cadre de l'enquête publique.

Il faut lire page 2 :

Enfin il faut rappeler que les 50 000 000 arbres (au lieu de 50 000 arbres) de nos 100 000 hectares de forêts absorbent plus d'un million de tonnes de CO<sup>2</sup> par an. Notre forêt contribue ainsi largement à la préservation de la planète.

En effet, le calcul total est fait sur la base de 500 arbres par hectare.

Merci de bien vouloir remplacer la version précédente que nous vous avons envoyé par la présente.

Véronique et Jean-Sébastien Mallet  
06-60-32-67-10 / 06-82-58-12-87

---

**De :** Jean-Sébastien Mallet

**Envoyé le :** samedi 14 novembre 2020 11:38

**À :** [pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr)

**Cc :** Véronique

**Objet :** Nos observations sur le projet d'implantation d'Eolienne sur la commune d'Anzême dans le cadre de l'enquête publique

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe nos observations sur le projet d'implantation d'Eolienne sur la commune d'Anzême dans le cadre de l'enquête publique.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien y porter et sommes à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Bien à vous

Véronique et Jean-Sébastien Mallet  
06-60-32-67-10 / 06 82 58 12 87

<b>Eoliennes en Creuse - lettre aux décideurs.pdf</b>	<b>Content-Description:</b> =?Windows-1252?Q?Eoliennes_en_Creuse_-_lettre_aux_d=E9cideurs.pdf?= <b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
-------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Jean-Sébastien et Véronique Mallet  
11, impasse du Belvédère  
23000 Anzême

Anzême, le 13 novembre 2020

**Objet :**

**Impacts des projets d'éoliennes dans la Creuse, lettre aux responsables politiques**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous alerter sur les impacts des projets d'éoliennes dans la Creuse. Autour de Guéret au minimum quarante éoliennes, de 140 à 160 mètres de haut, vont être implantées dans les prochaines années.

Nous avons lu avec attention les études concernant les projets autour d'Anzême. Elles pourraient impressionner certains par leur technicité et leur volume. Elles sous-estiment selon nous 5 points essentiels :

- La non-rentabilité des projets éoliens sans subventions
- La détérioration progressive du patrimoine paysager, animal et végétal
- La perte d'attractivité des territoires pour le développement du tourisme
- La nécessité d'une véritable concertation démocratique
- L'équité dans la répartition de l'effort entre les départements de la région.

**La non-rentabilité des projets éoliens sans subventions :**

L'expérience de l'éolien depuis 20 ans dans le monde a démontré la non-rentabilité de la plupart des projets, sans subventions de l'Etat. Les pays les plus avancés, Etats-Unis, Allemagne, Danemark, n'ont pas réussi à rentabiliser la plupart de leurs projets.

Les dernières tentatives consistent à bâtir des ensembles gigantesques de 230 mètres de haut.

Les gains de productivité réalisables ne permettent d'atteindre un taux de rentabilité de l'éolien terrien, en particulier dans les régions peu venteuses.

L'ancien PDG de Total, Mr Christophe de Margerie déclarait à propos de l'éolien terrien. "Nous refusons d'investir dans une énergie sans perspective de rentabilité".

Ceci a été dénoncé depuis des années et récemment par un rapport de l'Assemblée Nationale de 2019 sur le coût du soutien de l'Etat aux éoliennes en France et par un autre de la Cour des Comptes de 2018 qui dénonce le coût élevé loin des objectifs affichés.

L'ensemble des coûts générés par les projets ne sont souvent pas pris en compte dans les études préalables (en particulier le coût du démontage).

L'équilibre présenté n'est atteint que par un système de soutien des tarifs d'achats de l'électricité produite par les éoliennes par EDF.

Si une aide au lancement d'énergies nouvelles est nécessaire, aucun système de production d'énergie fonctionnant sous perfusion sur la durée n'est justifiable.

Enfin il faut rappeler que les 50 000 000 arbres de nos 100 000 hectares de forêts absorbent plus d'un million de tonnes de CO<sup>2</sup> par an. Notre forêt contribue ainsi largement à la préservation de la planète.

### **Le saccage d'un patrimoine exceptionnel, le paysage de notre région.**

L'étude des impacts sur l'environnement atteint un summum de technocratie. L'accumulation des données ne prend pas en compte l'essentiel : **Aujourd'hui la richesse essentielle de cette région pauvre est sa nature et la préservation d'un environnement naturel recherché de plus en plus par nos concitoyens.**

Les forêts et les sous-bois ont été préservés jusqu'à ce jour de toute pollution depuis plusieurs dizaines de milliers d'années.

Anzême regroupe de nombreux chasseurs de gibier. La pêche est pratiquée dans la Creuse, même si les truites ont disparu avec la mise en place de barrages.

De nombreuses espèces animales et végétales, parfois très anciennes et rares ont survécu et participent à un équilibre naturel. Les chauves-souris sont encore nombreuses.

L'absence de constructions nouvelles permet de préserver de belles maisons, qui participent à l'attractivité de la région par leur préservation et restauration progressive.

Les paysages, rapprochés, intermédiaires ou éloignés, ont été préservés des pollutions modernes : pas d'autoroutes, ni de TGVs ou de lignes électriques de haute tension.

La Creuse est le pays de l'herbe, de la forêt et de l'eau. Entre montagne et plaine, forêts et prairies alternent, rivières et ruisseaux serpentent. La Creuse est restée à l'écart d'une industrialisation qui a saccagé nos paysages. Les forêts couvrent encore le quart du territoire. Partout de belles fermes de pierres et quelques centaines de châteaux sont encore habités.

Tout cet ensemble constitue un patrimoine exceptionnel qui échappe la plupart du temps aux analyses techniques spécifiques. La Covid l'illustre aujourd'hui parfaitement.

Le risque est de détériorer de façon irrémédiable pour les générations à venir, ce patrimoine unique préservé de façon paradoxale par la pauvreté économique de la région. La nature authentique qui n'est pas transformée ou dégradée par l'homme c'est tout ce qu'il y a, et c'est ce qui fait toute la valeur de cette région.

Les cabinets mandatés par l'administration en charge de ces projets concluent que « les éoliennes auront un impact faible à modéré sur le paysage ». Est-ce que l'on parle de la même chose ? Le peu de considération apporté par certains responsables de l'Etat dans la région sur la valeur des paysages est alarmant. On verra sur toutes les hauteurs, ces forêts d'éoliennes à 20 kilomètres à la ronde !

Les promoteurs de l'énergie ne doivent pas nous imposer des normes incompatibles avec notre environnement. Nous ne devons pas rentrer dans un système de multiplication des éoliennes, tel que prévu par les plans de développement de cette forme d'énergie. L'effet cumulé serait encore plus catastrophique.

La responsabilité des élus et des responsables politique est certaine dans les décisions d'aménagement du territoire. Ils se doivent d'être exemplaires en termes de prise en compte de l'environnement.



Nous demandons donc que nos territoires naturels soient protégés comme d'autres, afin d'assurer la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

### **Des projets qui permettent l'attractivité et le développement du tourisme**

Nous ne relèverons pas l'affirmation répétée à plusieurs reprises dans les rapports d'étude du projet et les plaquettes de communication des promoteurs de cette industrie selon laquelle : « le parc éolien pourra également être un formidable vecteur de développement touristique local par le biais de visites organisées sur site. »

Plus sérieusement, les études conviennent qu'Anzême constitue un secteur attractif pour le tourisme avec les gorges d'Anzême, la base de loisirs de Péchadoire, l'association de pêche, les gîtes ruraux. Il faut rajouter les nombreux sentiers de randonnées pédestres, les circuits pour les promenades à cheval ou les pistes pour les VTTs très bien signalées.

Il y a une vie associative très active, de vraies réussites, et un potentiel encore plus grand.

Allons-nous laisser sacrifier une des seules pistes possibles du développement de notre département, par les impacts sur le paysage d'une énergie qui découragera les touristes de venir et ce secteur de se développer ?

Qui va acheter ou rénover une maison à la campagne pour se ressourcer dans une nature saccagée par la vue des éoliennes ?

Ce sont aussi des milliers d'emplois directs et indirects par le tourisme qui sont en jeu.

### **Le déficit d'une véritable concertation démocratique**

La vie démocratique implique la recherche d'un débat régulier sur nos grands enjeux communs. L'environnement en fait partie.

Malgré les grandes déclarations de principes et les chartes de l'industrie de l'éolien, les associations constatent un manque d'information et de concertation sur les projets.

Une enquête a été réalisée en 2016 par l'association AQVA auprès des 500 habitants de la commune d'Anzême potentiellement impactés par le projet. Une majorité des réponses s'est exprimée contre l'implantation de 8 éoliennes dans le secteur. On lit dans l'étude d'impact du projet qu'élus et population sont favorables au projet. Ce n'est pas ce qui a été constaté. L'autorisation de travaux a été donnée par l'ancienne équipe municipale sans concertation de la population.

Il faut aussi dénoncer la stratégie des constructeurs qui consiste à négocier l'utilisation de terrains au niveau des propriétaires, alors que l'impact sera collectif. Ils court-circuitent les circuits de décision. Les Elus de la République ont la responsabilité de préserver l'intérêt commun et de ne pas laisser quelques entreprises privées, bénéficiant de subventions excessives sur les tarifs de l'électricité, monter des projets au mépris de nos instances de régulation. Ces subventions sont payées par les citoyens.

L'animation de cette concertation locale doit s'inscrire et s'adapter aux habitants et aux pratiques locales et non l'inverse. Sans une attention particulière à ce point, les taux de participation et d'adhésion seront très bas. On constate partout à quel point les populations qui ne sont pas

suffisamment et correctement consultées se réfugient dans le rejet du politique et les votes extrêmes. Le sentiment permanent du pot de terre contre le pot de fer et le fatalisme s'expriment alors. A Anzême, combien de personnes vont se déplacer ?

C'est la responsabilité des élus et des responsables publics de mettre en place les formes d'information et de concertation adaptées pour que les citoyens s'impliquent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

### Une répartition équitable de l'effort entre les départements

Les populations de la Creuse sont choquées de voir que plus de 1500 nouveaux projets éoliens dans la région Nouvelle Aquitaine touchent principalement le centre nord de la région, région plus pauvre, et sans forcément plus venteuse, et non pas les régions côtières ou du Bordelais. Il y a donc encore une politique à 2 vitesses, soutenue par les instances administratives, d'installations contestables dans les régions les plus pauvres économiquement.

Nous demandons la prise en compte de notre patrimoine naturel à sa juste valeur, c'est-à-dire aujourd'hui un patrimoine de l'humanité, et une répartition plus équitable de l'effort sur toute la région.

Nous appelons les citoyens et les élus des régions les plus riches économiquement à réfléchir aussi sur les critères de choix des énergies renouvelables. Il y a probablement des énergies renouvelables moins polluantes et rentables à promouvoir.

### En synthèse

Nous avons voulu dans ce courrier souligner la non-rentabilité des projets éoliens terriens, le risque de saccage d'un patrimoine rare, les freins au développement, l'inadaptation de la concertation, l'inégalité de traitement entre les départements de la région. Nous demandons donc l'arrêt de ces projets. Au-delà de tout, nous pensons qu'il serait irresponsable et « criminel » (parole d'anzemois), de toucher à la beauté inaltérée de la Creuse. **Elle possède une richesse dont on commence à mesurer le prix au regard des dégâts écologiques dans le monde, résultat d'une industrialisation non contrôlée.**

Nous serions heureux de vous rencontrer, ainsi que les personnes que vous voudrez nous indiquer pour reprendre ensemble les points développés dans ce courrier, et faire avancer ensemble la réflexion et les orientations sur la transition écologique. L'enjeu est trop important.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.



Jean-Sébastien et Véronique Mallet Lagrange

Membres de l'Association pour la Qualité de Vie à Anzême